

## La charge fiscale dans les cantons

Les représentations ci-jointes font ressortir les différences de charge fiscale entre les cantons pour l'année 2018, relative au total des impôts fédéral, cantonal, communal et paroissial quant à :

- la charge fiscale sur les revenus bruts du travail de salarié :
  - des célibataires sans enfant,
  - des couples mariés à un revenu sans enfant,
  - des couples mariés à un revenu avec deux enfants,
  - des couples mariés à deux revenus (répartition du revenu brut : revenu principal 70 %, revenu secondaire 30 %) avec deux enfants.
- la charge fiscale sur les rentes AVS ou de pension :
  - des couples mariés sans enfant.
- la charge fiscale sur la fortune :
  - des couples mariés sans enfant.

Elles ont été établies sur la base des valeurs de la charge fiscale calculées par l'AFC pour différents montants de revenu ou de fortune.<sup>1</sup> Il convient de souligner que, contrairement aux valeurs par commune des tableaux du site susmentionné, l'impôt fédéral est inclus dans la charge fiscale considérée ici. La charge fiscale est exprimée en pour-cent du revenu brut (salaire ou rente AVS/pension) ou en pour-mille de la fortune nette.

Après avoir choisi le sujet fiscal et le niveau du revenu brut ou de la fortune nette, apparaîtra à l'écran pour le type de contribuable sélectionné un classement des cantons par ordre croissant de la charge fiscale. Comme indicateur de la charge fiscale, nous avons considéré la valeur médiane des charges des différentes communes du canton (une moitié des communes a une charge inférieure à cette valeur, l'autre moitié une charge supérieure).

En déplaçant le curseur sur le nom d'un canton, apparaîtront à l'écran quelques statistiques sur la répartition de la charge fiscale dans le canton, à savoir la valeur de la charge du chef-lieu, la valeur de la commune à la charge la plus faible, la valeur de la commune à la charge la plus élevée, ainsi que la valeur médiane, la valeur moyenne et le coefficient de variation (en pour-cent) des charges fiscales des communes. Un clic sur le carré représentant la valeur médiane des charges (ou sur le triangle indiquant la valeur du chef-lieu) générera un tableau reprenant les statistiques de tous les cantons.

---

<sup>1</sup> Voir <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/allgemein/steuerstatistiken/fachinformationen/steuerbelastungen/steuerbelastung/steuerbelastung-in-den-gemeinden-2018.html>.